

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT CINQ

Le 18 avril 2025 Le 28 avril 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage :

Le 2 mai 2025

Etaient présents :

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Mesdames : ASSELINE, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET, LEFEVRE, MAJDOUBI, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE MASSON, LEBOURGEOIS, LESUEUR, MORTREUX, RICHET, SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 22

Votants : 26

Absents :

Madame BARNAUD (excusée pouvoir à S.HOCHET)

Madame LOUBET (excusée pouvoir à S.BOUFFARD)

Monsieur BRUNEAU

Monsieur DEGUSSEAU (excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)

Monsieur MORAND (excusé pouvoir à L.COLLET)

Marie ASSELINE est désignée secrétaire de séance

OBJET : CULTURE - CONVENTION COMMERCIALISATION DE LA BILLETTERIE AVEC L'OFFICE DU TOURISME

Sophie HOCHET, Maire Adjoint à la culture rappelle que la commune de Bretteville-sur-Odon développe une politique culturelle avec une programmation de spectacles pluridisciplinaires (danse, théâtre, musique, arts plastiques, cinéma...).

L'émission de billets de spectacles, ainsi que leur commercialisation sont soumises à des règles juridiques, fiscales, contractuelles bien particulières. C'est principalement le Code Général des Impôts qui fixe les règles applicables à la billetterie des spectacles. Il pose le principe suivant : tout spectateur qui se présente dans un établissement de spectacle comportant un prix d'entrée, doit être porteur d'un billet, délivré avant l'entrée dans la salle de spectacle. Le billet est obligatoire lorsque le spectacle est payant. Ainsi, une billetterie et des tarifs doivent être arrêtés.

Ce sujet a été à plusieurs reprises, et plus particulièrement dernièrement, discuté en Commission Culture & Communication. Les objectifs de cette tarification :

.../...

.../...

- Permettre une grande variété de tarifs, répondant à la diversité des spectacles accueillis,
- Fidéliser les publics mais également inciter à la découverte culturelle pour tous et rendre notre programmation la plus accessible possible.

Afin d'appliquer une tarification dès la prochaine manifestation, le festival d'humour Bretteville en Scène, il est proposé au conseil municipal de signer une convention avec l'office du tourisme pour déléguer la gestion de cette billetterie et de fixer les tarifs suivants pour cette édition 2025 :

- **Plein tarif : 7 €**
- **Tarif réduit : 5 €** (*jeunes entre 12 et 25 ans / personnes en recherche d'emploi ou situation de handicap / personnes bénéficiaires des minima sociaux*)
- **Enfant – 12 ans : 3 €**

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

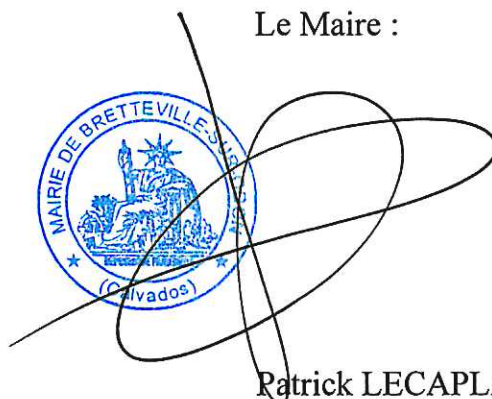
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'Office du Tourisme de Caen la mer (*ci-joint*).
- ✚ **APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus.
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : le 2 mai 2025
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, 2 mai 2025

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN